

171744 - Le jugement du fait de couvrir le cercueil contenant le mort

question

Est il permis de découvrir le visage du mort dans sa tombe? Quel est l'argument de la possibilité d'enlever la couverture du cercueil contenant un mort qu'on achemine vers son lieu d'enterrement?

la réponse favorite

Louanges à Allah

Premièrement, il n'est permis de découvrir le visage du mort une fois placé dans la tombe; peut importe qu'il s'agisse d'un homme ou d'une femme. Pour en savoir davantage, voir la réponse donnée à la question n° [48959](#).

Deuxièmement, s'agissant de couvrir le cercueil, un grand nombre d'ulémas (Puisse Allah leur accorder Sa miséricorde) l'ontrecommandé. La pratique a été rapportée de certains compagnons (P.A.a).

An-Nawawi (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit: « Il est recommandé de placer la dépouille mortelle d'une femme sur un cercueil, une sorte de brancard qui porte le corps de la femmecouverte par un tissu, histoire de la mettre à l'abri des regards. Ils citent à titre d'argument l'histoire de la dépouille mortel de Zaynab, la mère des Croyants (P.A.a). On dit qu'elle fut la première mortemusulmane placée dans une cercueil.

Al-Bayhaqui (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a rapporté que Fatimah, la fille du Messenger d'Allah (Bénédiction et salut soient sur lui et puisse Allah l'agrée) avait recommandé

d'être traitée de la sorte, ce qui fut fait. Si cette tradition s'avère authentique, sa mort eut lieu de nombreuses années avant celle de Zaynab.

Quant à ce qui a été raconté par Bandinidji, à savoir que la pratique fut appliquée pour la première fois lors de la mort de Zaynab, fille du Messenger d'Allah (bénédiction et salut soient sur lui) et que ce dernier lui-même qui en donna l'ordre, il est faux et inconnu comme je l'ai souligné pour éviter qu'on s'y trompe.» Extrait de Charh al-Mouhadhdahb (5/234).

On lit dans le commentaire marginal d'ad-Dousoqui (1/418): « **Recommandation de couvrir la femme morte par un dispositif installé sur le cercueil car c'est plus à même de la couvrir.** »

Ibn Qoudamah (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) dit: « **Il est recommandé de placer quelque chose sur le cercueil d'une femme comme un bois ou une branche de dattier épousant la forme d'un dôme et couvert d'un tissu pour mieux couvrir la morte.** » Extrait d'al-Moughni. (2/211).

Al-Bahut (Puisse Allah lui accorder sa miséricorde) adit: « **Il est recommandé de couvrir le cercueil contenant le corps d'une femme à l'aide d'un dispositif épousant la forme d'un dôme.** » Extrait de Daqaiq ouli an-nouha (1/369).

Les textes rédigés par les ulémas à propos de la couverture du cercueil de la femme indiquent que cela n'est pas nécessaire pour l'homme et que celui-ci reste découvert.

Cheikh Ibn Outhaymine (Puisse

Allah lui accorder Sa miséricorde) dit: **«Convient il de placer une majkabbah sur le cercueil ou pas?»** La makabbah revêt la forme d'une tente supportée par une structure montée sur le cercueil et couverte par un tissu. La réponse est oui, pour la femme car de nombreux ulémas l'ont recommandé, cela permettant de mieux la couvrir.

Al-Bayhaqui (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a mentionné que Fatimah, la fille de Muhammad (Bénédictioin et salut soient sur lui) l'a recommandé pour elle-même. Le contraire a également été dit.

Cette pratique est en vigueur au Hidjaz.

Cependant , il est inconnu au Nadjd. Si quelqu'un le fait, il aura bien fait et son acte ne saurait être remis en cause car il arrive qu'on amène des femmes mortes et qu'on voie des choses qui ne devraient pas être vues. Or placer une makabbah sur le cercueil permet d'éviter cela.

L'auteur d'ar-Rawdh dit: **«Quand**

le mort est une femme, il est recommandé de doter son cercueil d'une makabbah pour mieux la couvrir. Il est rapporté que Fatimah avait donné l'ordre qu'on le lui fît et que la makabbah fît couvert par un tissu. Cela est encore plus recommandé dans le cas d'un mort qui a un bosse ou un défaut pareil afin de cacher la déformation. Quant au mort, la Summa ne recommande rien de tout cela. Bien au contraire, il reste comme il est car cela comporte un avantage dans la mesure où cette scène pousse à la réflexion celui qui l'aurait vu vivant la veille et le retrouve ainsi dans un cercueil. Si on le couvre à l'aide d'un manteau conformément à la pratique en cours chez nous, il n' y a aucun inconvénient.» Extrait de Charh al-moumt'i (5/356).

Allah le sait mieux.